



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Inspecteurs : Seine-Saint-Denis

Question écrite n° 12779

Texte de la question

Les enseignants de conduite automobile du département de la Seine-Saint-Denis rencontrent de plus en plus d'obstacles pour présenter leurs candidats aux épreuves du permis de conduire, du fait de l'insuffisance du nombre d'examineurs, selon la coordination des auto-écoles de ce département. En conséquence, M Jean-Claude Gayssot demande à M le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer les mesures concrètes qu'il envisage prendre pour améliorer cette situation, dans l'intérêt des enseignants de conduite et des candidats contraints d'attendre plusieurs mois avant un deuxième passage.

Texte de la réponse

Reponse. - Pour les six premiers mois de 1989, les moyens mis en oeuvre par le service des examens ont permis d'accorder aux établissements d'enseignement du département de la Seine-Saint-Denis 23 958 places d'examens. Pendant les vacances d'été, grâce à une gestion stricte des congés des inspecteurs, les taux de présence n'ont jamais été inférieurs à 66 p 100 en juillet et 50 p 100 en août. Dans la mesure où la moitié des candidats obtient un résultat favorable dès la première présentation, les candidats ajournés ont eu la possibilité de se présenter près de trois fois chacun. On constate toutefois que, sur 100 candidats se présentant pour la première fois, quarante et un obtiennent leur permis de conduire contre quarante-neuf en moyenne nationale. Ce faible taux de réussite est, en partie, à l'origine des difficultés rencontrées par les auto-écoles qui obtiennent de trop mauvais résultats. Or, cette situation se traduit pour le service par une amputation importante de sa capacité de travail, préjudiciable à l'ensemble des candidats et des enseignants de la conduite. S'il est exact qu'au cours du deuxième semestre 1988 quelques difficultés de fonctionnement ont été observées en raison de la maladie de plusieurs inspecteurs, toutes dispositions ont aussitôt été prises pour pallier ces défaillances. Par ailleurs, il a été décidé d'affecter un inspecteur supplémentaire dans ce département au 1er juillet 1989, ce qui permettra au service des examens de fonctionner dans de meilleures conditions au bénéfice des candidats au permis de conduire.

Données clés

Auteur : [M. Gayssot Jean-Claude](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12779

Rubrique : Permis de conduire

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et de la mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mai 1989, page 2102